

**Instructions :**

- Le présent formulaire de requête doit être renseigné par l'organisation requérant une assistance technique auprès du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) en collaboration avec l'Entité nationale désignée (END) du pays concerné.
- Le formulaire doit être signé par l'END. Veuillez-vous reporter à la liste à jour des END disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/ttclear/support/national-designated-entity.html>.
- Le formulaire peut être retourné au format Word après y avoir apposé une signature électronique. Il est également possible de retourner le formulaire Word non signé, accompagné d'une copie signée et scannée au format PDF.
- En cas de requête multipays, chaque END doit signer un formulaire identique avant la remise officielle au CTCN.
- Les END souhaitant obtenir des fonds au titre du Programme de préparation du Fonds vert pour le climat (GCF) peuvent soumettre leur requête au CTCN en collaboration avec les autorités nationales désignées (AND).

<b>Pays requérant(s) :</b>	TOGO
<b>Intitulé de la requête :</b>	Assistance technique pour le développement d'une méthodologie afin de créer des communes climatiquement intelligentes au Togo et la préparation de plans d'actions pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique pour 4 de ces communes.
<b>Entité nationale désignée :</b>	Direction de l'Environnement, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières Mme Yaou Mery, Cheffe Division Changement climatique, <a href="mailto:denv_togo@yahoo.fr">denv_togo@yahoo.fr</a> , <a href="mailto:ymary69@yahoo.fr">ymary69@yahoo.fr</a> , BP 4825, Lomé, Togo
<b>Organisation requérante :</b>	END du TOGO

**Objectif relatif au climat :**

- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation et atténuation du changement climatique

**Périmètre géographique :**

- Niveau communautaire
- Niveau infranational
- Niveau national
- Requête multipays

Dans le cas des requêtes infranationales ou multipays, indiquez les zones géographiques concernées (provinces, états, pays, régions, etc.).

**Énoncé du problème relatif au changement climatique (une page maximum) :**

Le Togo est un pays majoritairement rural avec un taux d'urbanisation faible de 37,7%. Toutefois, tout comme d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, le Togo connaît une importante croissance urbaine qui est source de nombreux défis environnementaux notamment relatif aux changements climatiques qui rendent vulnérables tous les secteurs de développement.

La gouvernance territoriale est marquée par l'engagement du Togo dans un processus de décentralisation qui a culminé par la communalisation du territoire avec l'opérationnalisation de 117 communes issues des élections locales de juillet et août 2019.

Selon la Troisième Communication Nationale (TCN) et le Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques, plusieurs risques climatiques sont identifiés qui sont entre autres (i) inondations ; (ii) sécheresse ; (iii) fortes chaleurs ; (iv) décalage des saisons ; (v) mauvaise répartition des pluies ; (vi) vents violents ; (vii) érosion des terres ; (viii) glissements de terrain/éboulements ; et (ix) élévation du niveau de la mer. Ces risques impactent tous les systèmes de production du pays surtout en ce qui concerne la production et la transformation agricole.

Selon les derniers chiffres du recensement général, la population urbaine croît annuellement de 4,5% en moyenne pour l'ensemble des villes du pays et de 5% pour la capitale, Lomé. Avec cette dynamique de croissance, plus de 50% de togolais vivront dans un centre urbain en 2030. Les défis se posent dans les domaines que sont entre autres le foncier, l'eau, l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets.

La croissance urbaine se fait de façon spontanée avec une planification limitée. Les infrastructures et équipements urbains sont donc déficitaires du fait de la faible capacité de l'Etat, des collectivités territoriales et la situation de pauvreté généralisée de la population urbaine. Les déficits sont particulièrement importants pour l'accès à l'eau, l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées, l'accès à l'énergie, l'accès aux infrastructures scolaires et services de santé et l'utilisation d'un transport commun.

Ces défis liés à l'urbanisation sont d'autant plus critiques qu'ils se posent dans des secteurs identifiés comme sources d'importantes émissions de gaz à effet de serre. En effet, selon le premier rapport biennal sur les changements climatiques, en 2013, le secteur de l'énergie est la deuxième plus grande source d'émission des gaz directs avec 10,62% des émissions de CO<sub>2</sub>, de 21,5% des émissions de méthane et de 1,51% des émissions de N<sub>2</sub>O. Le secteur de l'énergie est également une source majeure des émissions de gaz indirects notamment le CO (55,74%), les gaz NO<sub>x</sub> (39,5%) et les COVNM (90,95%). Le secteur de l'énergie se place ainsi en second lieu derrière le secteur de l'agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) comme source d'émissions de gaz à effet de serre au niveau national.

Le secteur des déchets même s'il est considéré comme faible émetteur de gaz à effet de serre, constitue un secteur dont la maîtrise est essentielle pour le bien-être des populations urbaines. En effet, la gestion des déchets et l'assainissement demeurent un enjeu environnemental et de santé publique dans les centres urbains. Près de 47,2% des ménages togolais n'ont pas recours aux dépotoirs autorisés. En dehors de Lomé la capitale qui dispose d'un centre d'enfouissement technique des déchets, et de quelques localités notamment Kara et Sokodé qui bénéficient de dispositifs de traitement des déchets liquides notamment les boues de vidange, les autres villes du Togo ne disposent pas de système d'épuration des eaux usées, ni de systèmes de recyclage systématique des déchets, ni de dispositifs d'incinération des déchets. En plus, d'être une source de gaz à effet de serre, les déchets mal gérés constituent une source de pollution des sols et des eaux.

Par ailleurs, les centres urbains du Togo sont particulièrement marqués par une pollution de l'air due aux gaz d'échappement des taxi-motos qui sont très répandus et des quelques installations industrielles qui existent. Même si l'étendue réelle de l'effet de ces gaz sur le climat à l'échelle locale n'est pas

clairement définie, ces derniers issus du brûlage de combustibles constituent une source importante de gaz à effet de serre.

Avec l'effectivité de la décentralisation et les perspectives de croissance accélérée qu'elle engendrera, il est attendu que certaines communes eu égard aux atouts dont elles sont dotées couplés aux activités économiques qu'elles abritent feront face à plusieurs défis dont : l'accès des populations à l'énergie, la gestion des déchets, la mobilité, la création de puits de gaz à effet de serre etc.

Par contre d'autres où les activités sont essentiellement agricoles, les problématiques majeures sont liées à la productivité et la transformation agricoles. En effet, les changements climatiques entraineraient la prolifération des insectes nuisibles, le dépérissement nécrotique, le swollenshoot ou encore la pourriture brune des cultures de rente comme le café et le cacao alors que les cultures vivrières notamment le maïs et le sorgho, qui constituent la base alimentaire des populations togolaises, seront sujettes au déficit hydrique au stade de la floraison pouvant provoquer une diminution significative de la production.

Par ailleurs, le lessivage et la latérisation des sols seront les résultats des fortes pluies dans certaines régions et de l'effet combiné des hautes températures et de la diminution de l'humidité des sols ferrallitiques dans d'autres régions.

Tous ces éléments constituent une menace importante non seulement pour la sécurité alimentaire mais aussi pour le développement durable de la majorité des communes dont les principales activités et sources de revenus sont agricoles.

Dans les communes à forte potentialité agricole, la chaîne des valeurs agricoles doit être maîtrisée et rendue résiliente aux changements climatiques pour assurer le développement durable des communes rurales du Togo. Les capacités de conservation et/ou de transformation des récoltes devront notamment être renforcées ou améliorées en tenant compte des aspects liés à l'adaptation aux changements climatiques, à la préservation des habitats naturels et au maintien de la biodiversité.

L'assistance technique permettra de prendre en compte la diversité des communes du Togo et d'accompagner les communes identifiées comme prioritaires selon la feuille de route gouvernementale dans la planification de leur résilience aux changements climatiques et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'Assistance technique définira une méthodologie permettant d'élaborer des plans d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Cette méthodologie se définira sur la base de 10 communes sélectionnées par le pays et représentant la diversité du pays en termes de climat. Cette méthodologie sera ensuite appliquée à quatre communes diverses et représentatives des défis climatiques du Togo. Ces quatre communes obtiendront, à la fin de l'Assistance technique des plans d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatiques, prenant en compte les secteurs économiques primordiaux pour le pays.

**Interventions en cours et antérieures mises en œuvre pour résoudre le problème** (une demi-page maximum)

Plusieurs actions sont en cours pour lutter contre les changements climatiques en milieu urbain au Togo. Les projets réalisés sont surtout des réformes institutionnelles et des études thématiques. Il s'agit entre autres de :

- la mise en œuvre du projet de renforcement de la gestion nationale décentralisée de l'environnement (2014-2016) qui a permis de contribuer à renforcer quatre entités nationales clés ayant un rôle déterminant dans la promotion du développement durable et la réduction de la pauvreté. Il s'agit de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), du Fonds National pour

l'Environnement (FNE) et du Comité National de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC). Ce projet a également permis de catalyser la gouvernance et la gestion décentralisée des ressources naturelles dans 8 préfectures pilotes du Togo et à améliorer la prise de conscience nationale autour de la problématique de l'environnement en lien avec la lutte contre la pauvreté à travers des actions de sensibilisation ;

- la réalisation et la validation des études d'inventaire des gaz à effet de serre (GES), ainsi que des études d'atténuation, de vulnérabilité et d'adaptation ;
- l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR) pour gérer l'environnement.

La question de la transition énergétique est engagée sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine. Les actions y relatives concernent la formation des professionnels des divers secteurs industriels en vue d'une prise en compte des enjeux de la transition énergétique dans leurs activités. Le secteur du bâtiment est particulièrement mis à l'index à travers la formation des professionnels architectes, ingénieurs...

Au total 17 communes sont présentement engagées avec l'appui de l'Union Européenne au travers du programme de la Convention des maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA) pour la réalisation de leur plan climat-énergie. Les démarches sont plus avancées pour trois communes qui sont des communes pilotes avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du projet.

Les efforts engagés en matière de lutte contre la pollution de source industrielle et semi-industrielle portent essentiellement sur des dispositifs juridiques notamment la prise en compte de l'environnement dans le code minier (en cours d'actualisation).

En matière d'assainissement et de gestion des déchets urbains, on note des efforts d'expérimentation comme dans la ville de Sokodé où le projet toilettes pour tous permettra non seulement l'amélioration des conditions d'hygiène de la population, mais également le recyclage des boues de vidange. Le laboratoire GTVD des Université de Lomé et de Kara, y expérimente également des solutions de recyclage des ordures ménagères.

Dans le cadre de l'initiative mondiale d'économie de carburant (GFEI), le Togo avec l'appui de la fondation internationale de l'automobile (FIA), a lancé le 31 mars 2017 le projet « Transport durable à faible émission ». Ce projet a permis de : (i) faire l'inventaire des véhicules neufs ou d'occasion (autos, motos) importés en 2005, 2008, 2011, 2013, 2016 et (ii) développer la stratégie pour la promotion de l'économie de carburant et du transport à faible émission pour la période 2018-2027.

Des actions sont engagées pour faciliter le développement des énergies renouvelables et la promotion des technologies propres, des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique. L'on peut noter l'initiative présidentielle Cizo lancée le 02 décembre 2017 qui vise à permettre l'accès à l'électricité à 300 000 foyers d'ici 2022 et à former 3000 techniciens d'électricité dans les 5 régions du Togo. Par ailleurs, le gouvernement a accordé une concession pour la réalisation d'une centrale éolienne de 25,4 MW sur le site de Kagomé dans le Grand Lomé. Les études sont en cours.

En ce qui concerne l'agriculture, le Togo a développé et mis en œuvre une multitude de projets dans le cadre du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNISA) afin d'améliorer la productivité agricole et assurer la sécurité alimentaire. Il s'agit notamment du Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) ; du Projet d'appui au secteur agricole (PASA) ; du Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest-Projet Togo (PPAAO-Togo) ; du Programme de développement rural y compris l'agriculture (ProDrA) ; du Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) ; du Projet de création des zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) pour ne citer que ceux-là.

Certains projets ont intégré la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles comme le Projet d'adaptation de la production agricole aux changements climatiques au Togo (ADAPT) et le volet gestion des terres du Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT).

En termes d'actions concrètes surtout dans le domaine de la transformation agricole, l'on note la

création de 20 Entreprises de Services et Organisations de Producteurs (ESOP), qui transforment du riz, du miel, des ananas, du soja et des arachides (transformation en huile et tourteau) avec 13 979 producteurs bénéficiaires, dont 39,77 % de femmes. D'un autre côté, la promotion de la transformation des produits halieutiques est faite au travers de la construction de 73 fours améliorés et une plateforme de fumage au profit de 400 femmes. D'autres initiatives comme le programme « Togo smoke-free » (Togo sans fumée) a permis l'installation de plus de 2000 foyers améliorés à bois dans 13 communautés au Togo.

Plusieurs actions sont également en cours dans le cadre du Plan National de Développement (PND) dont l'axe stratégique 2 vise à développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives. Avec la définition de cet axe stratégique, le Togo voudrait exploiter et valoriser l'énorme potentiel du secteur agricole par la mise en place d'un pôle de transformation agricole axée sur la productivité pour atteindre la sécurité alimentaire et réduire significativement le déficit de la balance commerciale agricole. Pour y parvenir, l'accent sera mis sur (i) le développement des agropoles ; (ii) la mise en place des coopératives de grandes envergures ; (iii) l'appui et la mise en réseau des petits producteurs pour soutenir les agropoles.

#### **Obstacles technologiques<sup>1</sup> spécifiques (une page maximum) :**

D'une manière générale, la gestion sectorielle des problèmes environnementaux est un obstacle à la mise en œuvre d'une réponse efficace. L'intégration harmonieuse des composantes du développement urbain dans l'optique de développement des communes climatiquement intelligentes, nécessite des technologies assez spécifiques en termes de savoir et de savoir-faire.

Les collectivités locales ne disposent pas de compétences techniques, humaines appropriées pour mesurer les effets des changements climatiques ainsi que pour évaluer les effets des différentes activités humaines sur les changements climatiques afin de pouvoir identifier les réponses spécifiques.

L'assistance technique devra viser le développement des énergies renouvelables en termes de nouveaux modes de production d'énergie qui ne sont pas encore suffisamment vulgarisés auprès des collectivités locales et des populations. Les plans climat-énergie tels que réalisés actuellement, ne prennent pas suffisamment en compte cet aspect.

Les technologies de mobilité propre constituent également des facteurs importants pour la réduction des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre. Les modes de transport à faible efficacité et le recours à des véhicules usagés et polluants dominent toujours. En ce qui concerne la pollution causée par la dynamique d'urbanisation, des efforts importants restent à effectuer pour arriver à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le niveau de prise de conscience des enjeux environnementaux n'est pas acquis au regard du comportement des citoyens.

Mais d'une manière générale, la gestion des déchets urbains reste à une étape rudimentaire. Les circuits de collecte des déchets sont incomplets, les sites pour les décharges intermédiaires et les décharges finales sont insuffisants ; le traitement ou le recyclage des déchets n'est pas encore véritablement pratiqué. Les populations persistent, d'une manière générale, dans les mauvaises pratiques. L'on note, la faible couverture du système de collecte des déchets urbains ; le caractère rudimentaire et incomplet de collecte des déchets urbains ; l'absence de solutions de recyclage durables des déchets urbains ; l'absence d'un système collectif d'assainissement des eaux usées.

<sup>1</sup> Cela correspond à l'ensemble des équipements, techniques, connaissances et compétences pratiques nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation au changement climatique (Rapport spécial du GIEC sur le transfert de technologie, 2000).

La politique agricole du Togo (2016-2030) relève que malgré les efforts entrepris, la valorisation de la production agricole est largement insuffisante, du fait d'un très faible degré de transformation, et de défaillances de marché au niveau de la commercialisation. Si les besoins alimentaires du pays ont pu être globalement assurés ces dernières années, les résultats du développement agricole restent mitigés. Les niveaux de production fluctuent au gré du climat, exposant les populations, particulièrement dans la partie septentrionale du pays, à des disettes et des famines périodiques et à la prévalence de la malnutrition.

Les exploitations agricoles sont généralement familiales et de petites tailles. Avec les faibles niveaux de rendement, elles donnent des niveaux de revenus en deçà du seuil national de pauvreté. La contribution du secteur agricole à la création de la richesse et à l'accélération de la croissance reste faible.

En s'appuyant sur l'exemple de l'approche de développement mise en œuvre dans les éco-villages, l'assistance technique de la CTCN permettra non seulement de répondre aux défis actuels en termes d'atténuation des changements climatiques dans les secteurs de l'énergie, du transport et des déchets mais aussi de renforcer les bonnes pratiques agricoles, de les améliorer et /ou de faciliter un transfert de technologies en privilégiant celles qui sont adaptées aux conditions socio-économiques actuelles et qui augmentent la résilience des populations face aux effets des changements climatiques avec des co-bénéfices en atténuation.

Elle permettra également de créer une grappe de convergence par ses interventions afin d'assurer l'atteinte des objectifs de développement durable dans les communes du Togo.

**Secteurs :**

Indiquez les principaux secteurs faisant l'objet de la requête :

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Littoral                          | <input type="checkbox"/> Alerte précoce et évaluation environnementale | <input type="checkbox"/> Santé humaine          | <input type="checkbox"/> Infrastructures et urbanisme      |
| <input type="checkbox"/> Secteur maritime et pêche         | <input type="checkbox"/> Eau   | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture | <input checked="" type="checkbox"/> Fixation du carbone    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité énergétique | <input type="checkbox"/> Sylviculture                                  | <input type="checkbox"/> Industrie              | <input checked="" type="checkbox"/> Énergies renouvelables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transports             | <input checked="" type="checkbox"/> Gestion des déchets                |   |  |

Autres secteurs concernés :

**Approches et facteurs transversaux :**

Indiquez les approches et facteurs transversaux principaux :

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Communication et sensibilisation | <input type="checkbox"/> Économie et prise de décisions financières | <input checked="" type="checkbox"/> Gouvernance et planification | <input checked="" type="checkbox"/> Communautaire |
|--|---|--|---|

- Réduction des risques de catastrophe     Écosystèmes et biodiversité     Égalité des sexes

**Demande d'assistance technique** (une page maximum) :

Sur la base des expériences acquises dans la mise en œuvre de projet éco-villages, la END du Togo sollicite l'assistance technique du CTCN et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la création de communes « smart » dans le contexte actuel du processus de décentralisation du Togo. Cette assistance s'inscrit dans un contexte de convergence d'actions afin d'assurer le développement durable dans les communes bénéficiaires. Elle répondra non seulement aux défis relevés dans les secteurs de l'énergie, des transports, des déchets, et de l'agriculture mais créera aussi les conditions devant favoriser la résilience des populations et un développement durable sobre en carbone au niveau de la commune.

**Objectif global**

L'objectif de la requête d'assistance technique est d'appuyer dix communes urbaines dans leur transformation en Communes Climatiquement Intelligentes par la définition de modèles intégrés de planification urbaine résiliente et à faible émission de carbone à mettre en place pour cette transformation.

Il s'agira spécifiquement de :

- Etablir un cadre conceptuel pour les Communes "climatiquement intelligente" en étroite coopération avec tous les acteurs
- Réaliser une évaluation de la vulnérabilité du paysage et des systèmes économiques et social des dix communes urbaines ciblées
- Proposer un modèle de transformation de quatre communes sélectionnées sur la base de leur représentativité en Communes Climatiquement Intelligentes intégrant l'énergie, la mobilité, les déchets, la couverture végétale et la transformation agricole pour améliorer la résilience des communautés et des écosystèmes.

Résultats attendus

- la cartographie participative des besoins pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans les communes cibles est réalisée ;
- un plan d'action conceptuel pour la transformation des Communes "climatiquement intelligentes" est élaboré en étroite coopération avec tous les acteurs pour la résilience aux changements climatiques dans les secteurs de l'énergie, des transports, des déchets et de l'agriculture. Ce modèle d'appuiera sur les options d'atténuation et celles d'adaptation avec un co-bénéfice en atténuation y compris l'évaluation des coûts des différentes interventions et leurs impacts environnementaux.
- les capacités de quatre communes du Togo en matière d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques sont renforcées ;
- les échanges d'informations et le partage d'expériences avec les autres communes sont effectifs.

**Calendrier prévisionnel :**

Indiquez la durée prévue de l'assistance technique demandée au CTCN. Veuillez noter que celle-ci se limite à 12 mois maximum.

Le calendrier de l'assistance technique demandée se présente comme suit :

- Réalisation de la cartographie participative des besoins pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques dans 10 communes pilotes choisies selon les orientations de la feuille de route gouvernementale : 3 mois

- Réalisation d'un plan d'action conceptuel pour l'adaptation et l'atténuation aux effets du changement climatique pour la transformation de 4 Communes "climatiquement intelligentes" en étroite coopération avec tous les acteurs pour la résilience aux changements climatiques dans les secteurs de l'énergie, des transports, des déchets et de l'agriculture en s'appuyant sur les options d'atténuation et celles d'adaptation avec un co-bénéfice en atténuation y compris l'évaluation des coûts des différentes interventions et leurs impacts environnementaux. Les 4 communes seront sélectionnées parmi les 10 communes pilotes selon des critères climatiques (les 4 communes devront représenter la diversité géographique et climatique du pays), l'accès à des données de base fiables et récentes, la volonté politique des communes, la capacité et disponibilité des communes pour mener à bien cette Assistance Technique: 6 mois
- Renforcement des capacités de quatre communes du Togo en matière d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques : 2 mois
- Echanges d'informations et partage d'expériences avec les autres communes : 1 mois.

**Bénéfices attendus de l'assistance technique (égalité des sexes et autres) :**

Décrivez les activités en lien avec l'égalité des sexes ainsi que les bénéfices attendus de l'assistance technique, dans ce domaine et dans d'autres secteurs (biodiversité, économique, social, culturel, etc.).

Veillez trouver sur le site du CTCN des conseils généraux sur l'égalité des sexes (document traduit en français) :

<https://www.ctc-n.org/technologies/ctcn-gender-mainstreaming-tool-response-plan-development>

Pour plus d'information, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://www.ctc-n.org/technology-sectors/gender>

Toutes les activités au titre de cette assistance technique se feront selon l'approche genre qui est un principe inscrit dans le Plan National de Développement (PND) et la feuille de route du gouvernement 2020-2025 bâti autour d'un portefeuille de 42 projets et réformes prioritaires dont les projets 35 à 37 prennent en compte les préoccupations environnementales respectivement en termes de réponse aux risques climatiques majeurs, le programme de mobilité verte et la réforme de la législation environnementale.

Les activités retenues sont parfaitement en phase avec les priorités nationales. Elles tiendront compte des questions économiques (évaluation des coûts) et environnementales (biodiversité).

Les consultations pour réaliser la cartographie des besoins et les études thématiques nécessaires pour le plan d'action seront participatives et inclusives. Elles tiendront donc compte des différences sociales et culturelles surtout des couches les plus vulnérables de la population.

Le renforcement des capacités et les échanges d'informations se feront également dans le respect de l'égalité des sexes.

**Parties prenantes principales :**

Dressez la liste des parties prenantes à la mise en œuvre de l'assistance technique demandée et décrivez leur rôle (p. ex., agences gouvernementales, ministères, instituts de recherche, universités, secteur privé, organisations communautaires, société civile).

Parties prenantes	Rôle dans la mise en œuvre de l'assistance technique
Entité nationale désignée	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière : Facilitation institutionnelle pour la réalisation des activités
Organisation requérante	END du TOGO
Co-financier .	Programme des Nations Unies pour le développement : Coordination et facilitation technique et financière
Ministères, ONG, Centres de recherches, acteurs privés ou publics devant être impliqués - en tant que partie prenante de l'AT.	<p><b><u>Ministères et institutions publiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires ;</li> <li>• Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rurale ;</li> <li>• Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation ;</li> <li>• Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière ;</li> <li>• Ministère délégué auprès de la présidence de la République chargé de l'énergie et des mines</li> <li>• Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables</li> <li>• Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE)</li> </ul> <p>ONG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE),</li> <li>• Les Amis de la Terre,</li> <li>• Organisation pour l'Environnement et le Développement durable (OPED-TOGO),</li> </ul> <p><b><u>Privé :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• KYA Energy Group,</li> <li>• ENERGIE STABLE</li> <li>• ENERGA AFRIQUE</li> </ul>

**Conformité avec les priorités nationales** (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

La lutte contre le changement climatique est une des priorités nationales en matière de gestion de l'environnement. De même en matière de gouvernance locale et de développement régional, la faible prise en compte des besoins locaux dans la programmation des ministères sectoriels est également un défi important. Aussi, selon le Plan National de Développement (PND) (2018-2022), le Togo intègre-t-il dans ses cinq objectifs généraux pour devenir un pays émergent à l'horizon 2030, la gestion durable de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, la gestion durable des catastrophes et la promotion de l'aménagement du territoire.

Le secteur de l'énergie est identifié comme secteur prioritaire pour l'atténuation des changements

climatique dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) qui sont confirmées comme contributions déterminées au niveau national (CDN) du Togo. Le développement des énergies renouvelables comme le solaire et la transformation du sous-secteur des transports sont identifiées comme des options d'atténuation.

Un accent particulier est mis sur le secteur de l'énergie et son sous-secteur des transports dans la troisième communication nationale (TCN) et le premier rapport biennal sur les changements climatiques. Le secteur de l'énergie garde toujours son importance dans la quatrième communication nationale et le deuxième rapport biennal sur les changements climatiques qui sont en cours d'élaboration. Il en est ainsi de même pour les contributions déterminées au niveau national (CDN) qui sont en cours de révision.

Le secteur des déchets est pris en compte dans les communications nationales et les rapports biennaux. Il est défini comme un des axes prioritaires dans la politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU).

Le secteur de l'agriculture est un secteur majeur pour l'adaptation aux changements climatiques. C'est un secteur prioritaire pour le Plan National de Développement (PND), les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), le Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques.

<b>Document de référence</b> (précisez la date dudit document)	<b>Extrait</b> (précisez le numéro du chapitre, de la page, etc.)
<b>Plan National de Développement (PND)</b>	Assurer une gestion durable de l'environnement, lutter contre les changements climatiques, gérer durablement les catastrophes et promouvoir l'aménagement du territoire.  (Chapitre II : Vision de développement et axes stratégiques, 2.1 Vision de développement, page 75)
<b>Feuille de route présidentielle feuille de route 2020-2025</b>	Améliorer l'efficacité de l'action publique à travers un renforcement des structures de l'Etat et une meilleure résilience des systèmes sanitaires, éducatifs, sociaux pour faire face aux crises futures (exemple sanitaires, climatiques) page 23
Contribution déterminée au niveau national (CDN)	Les requêtes d'assistance technique auprès du CTCN doivent systématiquement être conformes et contribuer directement à la mise en œuvre de la CDN. Veuillez inclure une référence directe à la CDN/CPDN (chapitre, numéro de page, etc.).  Les mesures d'atténuation des GES du Togo dans les trois secteurs prioritaires, à savoir : Energie, Agriculture et Utilisations des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie et les coûts y afférents (total : 1,1 milliards USD) sont les suivants :... (3.2 Mesures et options d'atténuation des GES ; pages 8-9)
Premier Rapport Biennal sur les Changements Climatiques	Scénario d'Atténuation : La consommation de l'énergie dans les secteurs tels que les ménages, le transport et la production de l'énergie électrique est réduite au Togo par la prise en compte de mesures d'efficacité énergétique et d'atténuation des émissions de GES (3.2 Options d'atténuation, 3.2.1. Secteur Energie, page 74)
Politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU)	5.6.4. Axe 4 : Gestion durable et rationnelle des déchets (Page 28).
Plan National d'Adaptation aux	

Changements Climatiques	
Document de politique agricole pour la période 2016-2030	
Évaluation des besoins technologiques	
Plans nationaux d'adaptation	
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national	
Autres documents de référence, le cas échéant	

**Développement de la requête** (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

Expliquez de quelle façon la requête a été développée au niveau national et décrivez le processus utilisé par l'END pour approuver la requête avant sa soumission au CTCN (quelle organisation a proposé la requête, quels étaient les différents acteurs impliqués et leur rôle, etc.). Indiquez également les réunions ou consultations ayant eu lieu pour développer et/ou sélectionner la requête, etc.

**Documents généraux et autres informations utiles :**

- Plan National de Développement (PND) 2018-2022 du Togo ;
- Contributions prévues Déterminées au niveau National (CPDN) ;
- Premier Rapport Biennal sur les Changements Climatiques ;
- Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques ;
- Politique National de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU) ;
- Préparation de la Conférence Habitat III, Rapport National ;
- Forum politique de haut niveau sur le développement durable, Rapport du Togo ;
- Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques ;
- Document de politique agricole pour la période 2016-2030

**FACULTATIF : Liens avec le Programme de préparation du Fonds vert pour le climat**

Le CTCN collabore avec le Fonds vert pour le climat (GCF) en vue de faciliter l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement permettant de lutter contre le changement climatique et ses effets, en fournissant notamment aux pays une aide directe à la préparation par l'intermédiaire des autorités nationales désignées par le GCF. Ces interventions sont conformes aux directives du Conseil du GCF (Décision B.14/02) et de la CCNUCC (en particulier les paragraphes 4 et 7 de la Décision 14/CP.22 sur les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention<sup>2</sup>).

À ce titre, le CTCN met actuellement en œuvre plusieurs projets d'assistance technique financés par les fonds de préparation du GCF, par l'intermédiaire de l'Autorité nationale désignée (AND) du pays

<sup>2</sup> Voir [https://unfccc.int/files/meetings/marrakech\\_nov\\_2016/application/pdf/auv\\_cop22\\_i8b\\_tm\\_fm.pdf](https://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/auv_cop22_i8b_tm_fm.pdf).

bénéficiaire pour le GCF. Toute demande d'aide formulée auprès du GCF, y compris le montant, est soumise aux conditions générales du GCF et doit être élaborée conjointement avec l'AND.

Indiquez si la requête a reçu l'autorisation préalable de l'AND en vue de l'obtention d'une aide à la préparation auprès du GCF.

Engagement initial : l'AND du pays requérant, désignée par le GCF, a contribué à l'élaboration de la présente requête et participera aux prochaines étapes des négociations de l'accord officiel pour l'obtention d'une aide à la préparation auprès du GCF.

Engagement avancé (préférable) : l'AND du pays requérant, désignée par le GCF, a contribué directement à l'élaboration de la présente requête et fait partie des cosignataires. Par cette signature, l'AND consent provisoirement à ce que le pays requérant ait recours aux fonds nationaux de préparation pour appuyer la mise en œuvre de l'assistance technique.

Nom de l'AND :

Organisation de l'AND :

Date :

Signature :

#### Suivi et impact de l'assistance technique :

En signant cette requête, je confirme que des processus sont en place dans le pays requérant afin d'assurer le suivi et l'évaluation de l'assistance technique fournie par le CTCN. Je comprends que ces processus seront explicitement identifiés dans le plan de réponse du CTCN et utilisés dans le pays pour contrôler la mise en œuvre de l'assistance technique, dans le respect des procédures standard du CTCN. Je comprends, qu'une fois l'assistance mise en œuvre, je soutiendrai les efforts du CTCN pour mesurer le succès et les effets du soutien apporté, y compris ses impacts à court, moyen et long terme dans le pays requérant.

#### Signature :

Nom de l'END : Mme YAOU Mery

Date : 22 Décembre 2020

Signature :

**LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI DOIT ÊTRE RETOURNÉ PAR COURRIEL À L'ADRESSE**  
[CTCN@UNEP.ORG](mailto:CTCN@UNEP.ORG)

L'équipe du CTCN se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans le processus de candidature.